

La journée du 10 mai dernier a constitué une journée noire pour notre démocratie. Ce jour-là, le maire de Saint-Brévin-les-Pins, Yannick Morez a décidé de démissionner après l'incendie criminel de son domicile. Après des mois de menaces et d'injures venues de l'extrême-droite, la violence a eu raison de son engagement. Elu, médecin de campagne, Yannick Morez, comme des milliers d'hommes et de femmes de ce pays, avait fait le choix de servir la population de son village. Il déplore aujourd'hui le manque de soutien de l'État alors que la haine à l'encontre des élus ne cesse de grandir sur fond de crise économique et sociale, de crise politique également, lorsque l'on voit manifester deux week-ends d'affilé les nostalgiques du maréchal Pétain.

Quel contraste d'ailleurs lorsque l'on compare la liberté laissée à quelques poignées de fascistes et l'accueil réservé aux millions de manifestants qui ont défilé, très majoritairement dans le calme, contre la réforme des retraites. Ce refus d'écouter la population, c'est aussi ce que nous constatons en tant qu'élus locaux, lorsque l'on réduit les moyens qui sont alloués à nos collectivités. Les communes sont en première ligne de ce que la République a conçu de plus beau, de ce service public de proximité qui constitue le maillage de toute démocratie véritable.

Avec les élus de la majorité, je tiens à assurer Yannick Morez de l'entier soutien de notre commune dans les épreuves qu'il traverse. Ce qui menace aujourd'hui notre pays, ce ne sont pas les immigrés mais les porteurs de haine qui, de tout temps, ont détruit ce que nous avons de plus cher à nos cœurs : la liberté, l'égalité et la fraternité.

-Pierre Allard-

» TRIBUNE «

Vente et aménagement des Goulas : le Maire persiste, Énergie citoyenne résiste

Le conseil municipal du 11 mai dernier, consacré uniquement à la vente du terrain communal des Goulas, aura eu au moins une vertu : avoir un vrai **débat de fond**.

Car, c'était couru d'avance, la majorité n'a rien changé à ses plans : la cession de ce **remarquable site naturel** de plus de **9 hectares en quasi-cœur de ville** a été définitivement validée, pour **300 000 euros** (soit 3,26 euros le m² constructible), à un **aménageur suisse** voulant y bâtir un lotissement.

Projet totalement **inutile**. Projet **destructeur**. Projet **climaticide**. Projet incohérent d'un point de vue urbanistique. Projet **contre-productif** pour que de nouveaux foyers s'installent en ville. Projet constituant une **mauvaise affaire financière** pour la commune. Projet auquel les **riverains** n'ont pas été associés. Projet soi-disant plus vert que vert mais voté sans **aucune garantie** écrite en la matière. Projet comportant des **zones d'ombre** quant à son montage : contre toute attente, l'acquéreur du terrain n'est pas le promoteur mais une SCI dont le siège social est à Paris...

Bref, **au mépris de toute rationalité** et faisant fi de nos arguments, le Maire reste enfermé dans une conception de l'aménagement urbain dépassée et même à rebours de ce qu'il faut faire pour **assurer l'attractivité de notre ville**.

Notre collectif **Énergie citoyenne** reste mobilisé. **Rejoignez-nous !**

Pour nous contacter : energie-citoyenne@laposte.net ou 06.46.66.24.97

Site internet : www.energie-citoyenne-saint-junien.fr

Yoann Balestrat, Frank Bernard, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud.

LES ARTS EN LIBERTÉ Culture

Au cœur de la semaine des ostensions, la fête de la musique va donner le coup d'envoi de la saison culturelle estivale. L'édition 2023 offrira l'occasion de revenir aux fondamentaux de cette manifestation dont la popularité ne s'est jamais démentie depuis 1982 et de mettre l'accent sur les principes qui ont présidé à sa création : un événement festif, populaire et spontané, qui s'adresse à tous les publics et qui vise à mettre en lumière et favoriser les pratiques amateurs.

La musique débutera dès 18h le mercredi 21 juin avec une programmation qui promet d'être un beau kaléidoscope musical rassemblant classique, pop, rock, trad, fanfare et batucada. La fête donnera le ton d'un été qui ne manquera pas de se poursuivre en musique. Quant à *L'échappée des arts* (parcours découverte reliant des œuvres installées en plein air), elle va se poursuivre cette année, puisqu'une œuvre de l'artiste Claire Gaudriot prendra place dans l'espace public saint-juniaud.



Avec sa série intitulée *Les gantières*, scènes dessinées en partie d'après photos d'archives, l'artiste rendra ainsi hommage aux générations de gantières, ouvrières dont peu d'images nous sont parvenues. L'enjeu est que soit rendue à ces femmes une visibilité à la hauteur du rôle joué dans l'histoire de notre cité, donnant ainsi à voir un pan de notre patrimoine humain au précieux savoir-faire. Avec des représentations qui mettent au goût du jour des images parfois piochées dans le passé, Claire Gaudriot restituera dans cette série une part d'âme, de force et d'intemporel.

On ne pouvait d'ailleurs rêver meilleure artiste (qui a déjà notamment travaillé autour de personnages féminins comme Calamity Jane, Christine de Pisan, Ada Lovelace, sans lesquelles le monde que nous connaissons aujourd'hui ne serait pas exactement le même) pour se faire témoin de cette part de l'aventure qui lie depuis toujours Saint-Junien au cuir.

» AGENDA «

Mercredi 7 juin : La petite histoire. Médiathèque - 16h30. Gratuit.

Samedi 10 juin : Dans le cadre du festival *Au bout du conte*, **Colchique et romarin** (10h30) et **Enfantines** (17h) contés par Chloé Gabrielli. Salle Laurentine Teillet. Gratuit.

Samedi 10 juin : **Concours de pêche enfants**. Plan d'eau de Chaillac - Après-midi.

Jeudi 15 juin : **Spectacle de la chorale du collège Paul Langevin**. Salle des congrès du Châtelard - 19h.

Dimanche 18 juin : **Tournoi 4vs4 de volley-ball mixte** Michel Lacourarie. Gymnase des Charmilles - 9h30. Gratuit.

Dimanche 18 juin : **Vide grenier de La Bretagne**. 2,5€ le mètre. Restauration possible sur place. Renseignements au 05 55 02 64 30.

Mercredi 21 juin : **Soirée des commerçants des halles**. Marché couvert - A partir de 18h.

Mercredi 21 juin : **Fête de la musique**.

Samedi 24 juin : **Retrouvailles des anciens élèves et profs du lycée Paul Eluard**. Lycée Paul Eluard - A partir de 11h. Contacter le 06 16 83 39 77.

PROGRAMME OSTENSIONNAIRE
Horaires et lieux disponibles sur www.ostensions-saint-junien-2023.fr

Mardi 20 juin : Remise des lettres patentes par Blanche de Castille aux autorités de la Ville.

Jeudi 22 juin : Procession des Pénitents

Vendredi 23 juin : Arrivée de Louis XI et de sa cour - Procession pour la Saint-Jean du cuir - Feu de la Saint-Jean.

Samedi 24 juin : Entrée des Poitevins dans Saint-Junien.

Dimanche 25 juin : Cortège historique - Clôture des ostensions.

Lundi 26 juin : Salut aux Portes et Serée des Reliques.

LE P'TIT BONJOUR



Savoir rouler à vélo

Mis en place par l'éducation nationale le «Savoir rouler à vélo» vise à permettre aux écoliers de circuler sans danger sur les routes en deux-roues. Les deux éducateurs des activités physiques et sportives (ETAPS) employés par la commune, Alain Bonnaud et Florine Rivet ont effectué une formation à Poitiers qui leur a permis de devenir référents départementaux pour cette opération. En parallèle, ils se rendent dans chaque école pour former les petits saint-juniauds à la conduite en vélo.

Prévue pour durer 5 ans, l'opération leur permettra de suivre le parcours complet des élèves. Pour cette année, le parcours s'achèvera par une balade de 35km sur route entre Séreilhac et Saint-Auvent.

L'ÉPHÉMÈRE Cité du cuir
AVANT LA CITÉ

Enfin, le cuir va avoir sa cité à Saint-Junien et, en prélude à son ouverture, la communauté de communes Porte océane du Limousin a décidé de vous offrir, le temps d'un été, une boutique consacrée à la noble matière.

Cette boutique pas comme les autres a été pensée pour mettre en valeur les savoir-faire des artisans du territoire. Les salariés du Pôle cuir sont également mobilisés pour lui apporter toute leurs compétences, Laurent Faure réalisant ainsi actuellement de petits objets tels que des liens attache-tout ou des porte-clés qui seront proposés par la boutique. Avec Laetitia Fortin, ils proposeront des ateliers d'initiation pour les adultes et/ou pour les enfants permettant de se familiariser avec le travail de cette matière. Des sachets de chutes de cuir leur seront offerts à l'issue de ce stage afin de poursuivre l'expérience à domicile.

En outre, designeuse de formation, Laetitia Fortin a conçu un sac, inté-

grant des éléments emblématiques de la ganterie. Tout a été pensé, du choix de la matière à celui des couleurs, en étudiant la riche documentation du Pôle cuir. Quant à la réalisation de l'objet, elle a été confiée à l'entreprise *Daguet*. Le sac sera disponible en nombre limité, en deux tailles et en deux couleurs.

On trouvera aussi à la boutique des pièces réalisées par des artisans, des accessoires de mode, des objets en porcelaine, en bois ou en peau et au design exclusif (porte-monnaie « Bisou » de *Kozhha maroquinerie*, carte postale en cuir de la marque *Bandit manchot*). Enfin, deux graphistes, Gaëlle Huber et Lucie Nohant, ont créé toute une gamme de produits originaux rendant hommage au patrimoine local (mugs, magnets, cartes postales, sacs cabas...).

La boutique *Cuir et savoir-faire* décline donc avec bonheur, comme on le voit, les éléments de son nom.



La boutique pratique

La boutique est située au bas de la rue Lucien-Dumas, au 8 place Guy Môquet, dans les locaux qu'occupait l'ancien bar des Mégissiers.

Ouverture

- jusqu'au 31 août de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h ;
- du 13 au 20 juin de 10h30 à 19h ;
- du 21 au 24 juin de 10h30 à 21h ;
- le dimanche 25 juin de 10h30 à 12h30 et de 17h à 19h.

En lien avec les *Puces de Saint-Junien*, ouverture les dimanches 9 juillet et 20 août de 10h30 à 18h.

Pour plus de renseignements : 06 59 39 03 98

LE POTAGER MONTE EN PUISSANCE

Développement durable

Le potager municipal prépare sa deuxième récolte et poursuit sa croissance avec l'embauche d'un deuxième agent municipal. En effet, Kim vient seconder Mathieu dans sa tâche depuis le 6 mars, après avoir travaillé pour un maraîcher bio dans le Lot et Garonne. « Je trouve que nous travaillons dans un cadre qui est très beau et j'ai tout de suite adhéré au projet » explique-t-elle.

Les travaux d'électricité ont été achevés et deux caissons de chambre froide de 60 m³ ont été installés. La rénovation du matériel d'irrigation et le bâchage des serres se poursuivent. 550 plants de tomates ont été semés, ainsi que 400 plants de poivrons et 300 d'aubergines sans compter les salades, les céleris, le basilic, le persil, les choux, les courges, les courgettes et les concombres. Des patates douces ont également été plantées ainsi que 400 m² d'oignons.

Pour cette deuxième année, le potager devrait produire environ 50% de l'objectif qui lui est fixé à terme, soit à peu près 15 tonnes de légumes. « Ce qui compte beaucoup pour nous, c'est le lien avec l'Unité centralisée de production alimentaire et nous sentons qu'à cela s'ajoute la volonté des élus. C'est quelque chose de très important » note Mathieu, toujours animé de la passion avec laquelle il a fait naître ce projet. Un projet qui attire déjà l'intérêt de nombreuses communes, en témoigne la récente visite des services techniques de la ville de Châteauroux.



VITE DIT

Distribution des sacs poubelle

La distribution des sacs poubelle pour la commune de Saint-Junien se fera au centre technique intercommunal, 5 quai des Mégisseries du mardi 13 juin au samedi 24 juin 2023, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et de 9h à 11h le samedi. En dehors de cette période, il ne sera plus délivré de sacs poubelles. Pensez à vous munir de votre dernière facture ordures ménagères ou d'une pièce d'identité valide

Le triporteur a commencé sa mission



Sous les coups de pédales d'Aurélia, le triporteur a débuté sa mission au début du mois de mai. Cette offre originale, destinée aux plus de 65 ans ou aux personnes atteintes de pathologies, permet aux clients des magasins du centre-ville de se faire livrer des produits lourds ou volumineux (à l'exclusion des produits frais ou des médicaments à ordonnance sécurisée). Chaque samedi, de 9h à 17h, un numéro de téléphone est à la disposition des commerçants pour que le triporteur procède à l'enlèvement et à la livraison des produits. La première année de fonctionnement du triporteur est entièrement financée par la CARSAT.

Concours communal des maisons fleuries

Organisé par les amis des fleurs de Saint-Junien et par la Ville, le concours des maisons fleuries revient comme chaque année avec les beaux jours. Le bulletin d'inscription est disponible à l'accueil de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune www.saint-junien.fr

Autour du conte à la médiathèque

Du 7 au 19 juin, la nouvelle programmation du festival départemental Autour du conte se décline en plus de 60 spectacles dans toute la Haute-Vienne.

Saint-Junien est l'une des étapes de ce festival. Une programmation à suivre le samedi 10 juin, salle Laurentine-Teillet avec les spectacles petite enfance *Colchique* et *Romarin* à 10h30 et *Enfantines* à 17h, par Chloé Gabrielli. Pensez à réserver au 05 55 02 17 17 ou mediatheque@saint-junien.fr

Ordures ménagères

Dorénavant, les ordures ménagères ne seront plus collectées qu'une seule fois par semaine (sauf hyper centre de Saint-Junien qui reste à 2 passages). Une information plus précise sera adressée directement aux administrés.

BBzzzzz

Dans le cadre de la journée mondiale de l'abeille (20 mai), le conseil municipal d'enfants de Saint-Junien a offert à chaque élève fréquentant une école de la ville une plante mellifère, l'œillet de poète. Cette plante, cultivée par les serres municipales, attire en effet les abeilles, incontournables pollinisatrices productrices de miel.

Extinction des lampadaires

Pour rappel, l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble de la commune jusqu'au 31 août.

Stationnement et circulation

Durant la période ostensionnaire, la circulation et le stationnement seront perturbés aux abords du centre-ville. L'ensemble des aménagements sera disponible sur www.saint-junien.fr.

LE CONSEIL ACTE L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN

Les Goulas

Pour que sa décision soit prise en toute transparence, la municipalité a décidé de consacrer un conseil municipal entier à la vente du terrain des Goulas le 11 mai dernier. Durant deux heures, chacun a pu exprimer son avis sur un projet que les élus de la majorité considèrent comme novateur et exemplaire à bien des égards.

L'objectif est de préserver une surface protégée et boisée de plus de 50% de la surface

En effet, la vente à la société « SCI La Grosse Borne » de cette parcelle de terrain de 91 000 m² se fait sur la base d'un projet prenant en compte à un haut degré les impératifs que se fixe la commune en matière de mixité sociale et de respect de l'environnement. Le porteur de projet lui-même, Gérard Ruchonnet a une longue expérience dans le domaine de l'habitat durable. « A Saint-Junien, nous avons trouvé un cadre idéal. Il y a la proximité de l'hôpital et des commerces pour les futurs habitants et il y a la volonté des élus de faire de cet aménagement un poumon pour le développement de la commune en intégrant pleinement la question de l'environnement sur tous les plans » a-t-il expliqué avant de conclure : « Au niveau de la construction, de l'emprise au sol, de la production de chaleur ou d'énergie, aujourd'hui des solutions existent pour bâtir ce type de

projets et finalement ce n'est pas plus cher si ces impératifs sont pensés dès le départ. »

Très concrètement, l'objectif est de préserver en l'état une surface boisée de plus de 50% de la surface totale du secteur. Sur les 91 000 m², les 40 000 m² de bois seront conservés et entretenus. Sur les quatre zones constructibles, une zone sera confiée à l'office Saint-Junien Habitat.

L'emprise au sol des bâtiments, des constructions ne représentera que 8 000 m², soit 8,8% du total. Les équipements et les constructions ne représenteront que 18 000 m², soit 19,7% de la surface totale. Enfin, pour les constructions, ce sont le bois et ses dérivés qui seront retenus. Pour être parfaitement clair : pas un arbre ne sera coupé.

Et pour aller plus loin encore, les barrières et clôtures ne seront pas autorisées afin de favoriser le contact humain. Il n'y aura pas de constructions souterraines et des systèmes de récupération des eaux pluviales seront étudiés pour être mis en place. Enfin, de la production photovoltaïque sera également présente sur le site. Au niveau du chauffage, le bois et ses dérivés seront là encore privilégiés.

« Saint-Junien doit répondre à son besoin de logement dans un cadre maîtrisé »

Pour le maire de la commune, Pierre Allard, le développement de la ville ne s'oppose pas aux impératifs de protection de l'environnement.

« Saint-Junien doit répondre à son besoin de logements dans un cadre maîtrisé et respectueux des milieux naturels. Il s'agit d'intégrer par des techniques actuelles le souci de réponse à des enjeux environnementaux. Je pense même que dans quelques mois, on viendra de très loin pour examiner ce qu'il est possible de faire en termes d'aménagements respectueux de l'environnement » a-t-il notamment expliqué.

Il a également tenu à souligner toute l'importance d'intégrer aux problématiques de développement durable une dimension de mixité sociale pour montrer toutes les possibilités qui sont offertes en matière d'habitat, loin de l'unique souci de rentabilité qui anime bien souvent les lotisseurs privés.

Si l'opposition a réitéré son refus du projet, le temps des polémiques est passé désormais et il faudra attendre pour juger au fil des mois et des années de la façon dont les Goulas vont s'intégrer à la vie et au patrimoine saint-junien.

La municipalité en tout cas a fait ici le pari de l'avenir.

